

Abidjan, le 8 juillet 2019

Cérémonie d'ouverture de la 44^{ème} Session plénière de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF)

***Allocution de Son Excellence Madame Louise MUSHIKIWABO
Secrétaire générale de la Francophonie***

Seul le texte prononcé fait foi

Monsieur le Vice-Président de la République de Côte d'Ivoire,
Monsieur le Président de l'Assemblée nationale ivoirienne,
Monsieur le Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie,
Monsieur le Maire de Cocody,
Monsieur le Secrétaire général parlementaire,
Mesdames et Messieurs les Parlementaires,
Mesdames, Messieurs,

Je tiens tout d'abord à saluer la présence de Son Excellence Monsieur Daniel Kablan Duncan, Vice-Président de la République de Côte d'Ivoire qui nous fait l'honneur d'ouvrir cette 44^e Session plénière de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Comme toujours, Monsieur le Vice-Président, nous sommes accueillis chez vous, avec ce sens de l'hospitalité légendaire qui caractérise la « terre d'Éburnie ». Je vous en remercie chaleureusement.

Cet important rendez-vous francophone qui se déroule dans votre pays, reflète bien la place centrale qu'il occupe au sein de notre grande famille. Votre pays, Monsieur le Vice-Président, est un membre éminent et actif de la Francophonie institutionnelle depuis ses origines, voilà bientôt cinquante ans. Notre Organisation vous est particulièrement reconnaissante d'avoir su perpétuer les valeurs de paix et d'unité nationale, si chères à ce grand Sage de l'Afrique que fut Félix Houphouët Boigny.

À six mois du début de mon mandat, c'est avec beaucoup de plaisir que je prends la parole aujourd'hui, pour la première fois, devant notre auguste Assemblée consultative, voulue par le plus célèbre de nos Pères fondateurs, Léopold Sédar Senghor, qui affirmait en 1966 : « Ce sont les peuples qui, par l'intermédiaire de leurs élus, pousseront les gouvernements à aller de l'avant. Il faudrait réunir, dans une association interparlementaire, les parlements de tous les pays où l'on parle le français. »

Au sein de la Francophonie institutionnelle, notre Assemblée parlementaire occupe une place de choix. C'est pourquoi, en ma qualité de Secrétaire générale de la Francophonie, de toute la Francophonie, je souhaite que « les parlements de tous les pays où l'on parle le français » jouent pleinement ce rôle moteur au sein des États et gouvernements membres.

Vous êtes, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, les vigies de nos démocraties, de toutes nos démocraties, des plus fragiles comme des plus consolidées, car, comme vous le savez, en matière de démocratie, rien n'est jamais totalement acquis.

D'ailleurs, la Déclaration de Bamako, notre texte de référence, souligne (et je le cite) : « il n'y a pas de mode d'organisation unique de la démocratie [...], dans le respect des principes universels, les formes d'expression de la démocratie doivent s'inscrire dans les réalités et spécificités historiques, culturelles et sociales de chaque peuple. »

C'est dans cet esprit, j'en suis sûre, que vous aborderez le débat de demain autour de ce thème crucial : « Parlements et renforcement de la démocratie ».

Chacun des 88 États et gouvernements membres de la Francophonie, a son histoire particulière que reflètent ses institutions. Dans le domaine institutionnel comme dans beaucoup d'autres domaines, c'est cette diversité qui nous enrichit. Et c'est la solidarité qui nous caractérise, par-delà nos différences.

Alors, grâce à ce formidable lien entre nous qu'est la langue française, ce socle et ce ciment de notre Organisation, il nous faut inscrire la Francophonie dans la modernité et l'excellence, en la rendant plus utile et plus pertinente pour nos États et pour nos populations.

Face à la crise que connaît actuellement le multilatéralisme, il est urgent que nous recentrions notre action dans les domaines où notre plus-value est réelle et reconnue, et où notre intervention est attendue et efficace. La recherche de la paix, la démocratie, le respect des droits de l'Homme, la solidarité entre tous les membres de notre grande famille, ce sont-là les **valeurs** qui nous rassemblent depuis le projet de nos Pères fondateurs.

C'est autour de ces **valeurs** que se construit, de jour en jour, la relation étroite entre l'Assemblée parlementaire et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

Notre premier objectif commun est la **recherche de la paix** dans tous nos pays membres.

Dans ce cadre, vous êtes, Mesdames et Messieurs les parlementaires, de plus en plus nombreux à prendre part à l'intense activité de médiation que déploie l'OIF à travers les Missions d'information et de contacts (MIC), en particulier au moment d'échéances électorales cruciales : depuis la dernière session plénière, l'APF a été associée à l'accompagnement du Cameroun, du Mali, d'Haïti, de la République démocratique du Congo, de Madagascar, du Sénégal et du Bénin. Vous

êtes en outre déjà mobilisés en vue du prochain processus électoral tunisien qui retient toute notre attention : nous souhaitons que l'année prochaine, le Sommet du Cinquantenaire se déroule à Tunis dans un climat apaisé et serein, propice à cette importante commémoration.

Toujours dans cette recherche de la paix, nous contribuons activement, à travers nos actions communes de plaidoyer et d'expertise technique, à la stabilisation de la région du Sahel, notamment à travers le G5 Sahel.

Nous menons également un combat commun pour la **protection et la promotion des droits et des libertés** dans nos États et gouvernements membres. Je suis particulièrement heureuse de notre coopération à Genève, en lien avec le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme qui vise à sensibiliser tous les parlementaires à leurs rôles et responsabilités dans le cadre du suivi de l'Examen périodique universel (EPU). La Côte d'Ivoire a d'ailleurs bénéficié récemment de cet accompagnement.

S'agissant des **droits des femmes**, je salue à cet égard l'importante activité déployée par le Réseau des femmes parlementaires. Je sais, Monsieur le Président, que cette question vous tient particulièrement à cœur. Je viens moi-même d'un pays, le Rwanda, où 61% des parlementaires sont des femmes. C'est avec leur précieuse contribution, leur participation active à tous les niveaux de la vie publique, que mon pays s'est reconstruit ces 25 dernières années.

Forte de cette expérience personnelle et dans la droite ligne des engagements pris par les Chefs d'État et de gouvernement à Madagascar, en 2016, je vais mettre en place, dès septembre prochain, à l'OIF, l'Unité pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Je compte sur le Réseau des femmes parlementaires pour collaborer étroitement avec cette Unité.

La participation active de l'APF à la Conférence internationale sur l'éducation des filles et la formation des femmes dans l'espace francophone, organisée à N'Djamena, au Tchad, les 18 et 19 juin, a déjà montré que nous travaillons en parfaite cohérence dans ce domaine si important pour la stabilité comme pour la prospérité de nos pays. Je dis toujours que les femmes sont des transformatrices de sociétés, des actrices de changement. Et c'est lorsque tout le monde est admis à participer au changement, que le changement est possible !

La conférence de N'Djamena a permis d'aborder la question de l'**état civil** qui m'est particulièrement chère, et qui tient à cœur aussi au Secrétaire général parlementaire, Jacques Krabal. Comment peut-on prétendre que tout le monde participe au changement nécessaire dans

nos pays quand des pourcentages si importants de notre population n'ont pas d'existence officielle ? Ces milliers de femmes, d'hommes, de filles et de garçons sans identité doivent retenir toute notre attention ! En poursuivant notre réflexion en vue d'une stratégie commune, nous pourrions déjà mettre en œuvre quelques actions ciblées qui ont fait leurs preuves dans certains de nos pays.

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Je voudrais m'arrêter quelques instants sur cette question qui continue de diviser nos membres : je veux parler de **l'abolition de la peine de mort**. Là encore, dans ce domaine sensible pour beaucoup de nos pays, notre approche doit être celle du dialogue et du partage d'expériences. Je compte beaucoup sur nos réflexions et nos activités communes pour faire avancer, lentement mais sûrement, cet important dossier au sein de la Francophonie.

Car je suis persuadée que la Francophonie doit éviter de tenir sur la place publique des débats qui provoquent des clivages entre le Nord et le Sud, qui attisent des conflits régionaux, ou encore qui mettent en lumière des différends religieux, culturels ou sociétaux.

La Francophonie a fait la preuve qu'elle peut porter des plaidoyers forts sur des sujets fondamentaux et consensuels. Évitions de prendre position sur des débats traités dans d'autres enceintes.

À travers un dialogue riche de notre diversité, portons ensemble une attention encore plus grande au respect des valeurs qui sont les nôtres, et accompagnons nos pays, en particulier ceux qui traversent des situations de fragilité. C'est cette approche francophone fondée sur le dialogue, la concertation et le soutien mutuel qui prouve tous les jours sa pertinence et son efficacité. C'est là tout le sens de la solidarité qui nous caractérise.

Je vous remercie.